





Bordereau de signature

DEC2018_0113



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/06/2018	 Visa
Administrateur ADULLACT, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/06/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-06-06)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : CN

DEC2018_ 0113

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°18D17 RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE PARTICULIER RENAULT MEGANE PAR LA COMMUNE DE NOISIEL AUPRES DU GROUPE DIAC LOCATION.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 34-I-1°b), ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le besoin de recourir à la location longue durée d'un véhicule particulier afin de pourvoir aux déplacements du Maire de Noisiel,

CONSIDERANT la proposition afférente du groupe DIAC Location,

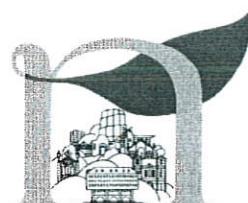
CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Fournitures », de la catégorie homogène 22.01.29 « Location de véhicule particulier » dont la valeur ne dépasse pas 25 000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec DIAC Location, sise 14 avenue du Pavé Neuf à Noisy le Grand (93168), le marché public de fournitures n°18D17 relatif à la location longue durée d'un véhicule particulier Renault Megane. Le contrat est d'une durée de 36 mois à compter de la date de livraison du véhicule, pour un montant de 320,73 Euros Net par mois, incluant la location maintenance, les quatre pneumatiques et le véhicule de remplacement.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N° 2018_ 0113
portant sur la conclusion du marché public n° 18D17

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 5 JUIN 2018



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	06 JUIN 2018
Affiché le	06 JUIN 2018
Notifié le	
Publié le	06 JUIN 2018

2/2

